

Délibération 3.04

**Convention de partenariat
entre le Service départemental d'incendie et de secours et le Département**

Intervention de Laurent JACQUES

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Le 9 décembre 2021 notre Conseil s'était longuement arrêté sur les difficultés rencontrées par nos pompiers à l'occasion de l'examen de la convention de financement du SDIS par notre collectivité.

Cet examen s'était d'ailleurs déroulé sous les regards et les attentes de pompiers qui exerçaient leur droit de grève et qui nous avaient accueilli le matin même à l'entrée de ce bâtiment.

Alors bien sûr il était question de la charge de plus en plus grande qui pèse sur leurs épaules du fait de la maltraitance infligée à nos services publics et à notre système de santé en particulier, par 20 ans de politiques libérales inconsidérées.

Quand l'hôpital est en souffrance, quand des milliers de citoyens sont privés d'un suivi médical à proximité, quand les services publics sont en peine, il reste les pompiers priés d'éteindre tous les incendies. De plus, vous n'êtes pas sans savoir que ces hommes du feu, réalisent de plus en plus d'interventions qui ne relèvent pas de leurs missions.

Cette situation est toujours d'actualité et nous le constatons fréquemment.

Pour ne prendre que cet exemple, l'été dernier à l'alerte lancée auprès du Préfet de l'époque par mon collègue Alban Bruneau face à la pénurie de personnels soignants dans l'EHPAD de sa commune, l'ARS avait répondu de ne surtout pas conduire de patient à l'hôpital mais d'appeler les pompiers en cas d'urgence !

Jusqu'où allons-nous aller ainsi ?

Mais nos débats à l'époque avaient aussi porté sur les moyens financiers apportés au SDIS.

Notre groupe a notamment regretté que la Seine-Maritime consacre au fonctionnement du SDIS 68 Euros par habitant, contre 90 Euros pour les autres SDIS de catégorie 1 (départements les plus peuplés et les plus exposés aux risques) et demandé d'accroître considérablement le montant de ce financement.

Aujourd'hui, il nous est proposé de passer cette augmentation annuelle à 1 Million jusqu'en 2028.

C'est clairement la reconnaissance qu'il y avait bel et bien un problème, comme nous l'avions soulevé.

J'ajouterai que nous pouvons également être satisfaits du travail qui a été mené auprès d'EDF concernant la centrale à Penly, puisqu'il a permis de déboucher sur une convention dans laquelle EDF s'engage à prendre en charge 30 postes de sapeurs-pompiers directement, ce qui devrait permettre de répondre à d'autres besoins sur notre territoire. Car nous le savons, le manque de pompiers reste important sur l'ensemble du département.

J'en profite pour saluer les sapeurs-pompiers qui sont dans le mouvement contre le mauvais projet de réforme des retraites que veut nous imposer le gouvernement, puisqu'ils sont également concernés.

Il va donc sans dire que l'augmentation des effectifs est indispensable et que cela doit servir à couvrir davantage notre territoire comme à soulager les pompiers dans les conditions d'exercice de leur profession.